

VILLE DE SAINT-JOSEPH

Hôtel de Ville

97212

SAINT JOSEPH

RAPPORT D'ANALYSE EAU ET ENVIRONNEMENT

Référence du dossier : H_E_25.1263 - V1
Motif d'analyse: Contrôle Sanitaire : Baignades de Saint-Joseph
Date de rendu des résultats: 23/05/2025
Référence client : ARS/2025/Baignades/n° 2

**Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique**Eaux - Environnement - Hygiène Alimentaire - Biologie Vétérinaire et Végétale
Quartier La Favorite - BP 628 - 97261 Fort-de-France Cédex - Tél : 0596 71 34 52 - Fax : 0596 71 33 50

Mail : Ita@collectivitedemartinique.mq

Agréments ministériels : Santé Publique, Environnement, Agriculture DGAL (portées détaillées des agréments disponibles sur demande)

Membre du RAEMA, d'AGLAE et du BIPEA

Numéro Echantillon : H_E_25.1263.1 Type d'analyse : Baignade
 Type d'échantillon : Eau de Baignade en Rivière
 Spécifications réglementaire(s) ou client: Baignade en eau douce : Recommandation AFSSET fév 2010
 Origine du prélèvement : Coeur Bouliki
 Localisation : Riv. Blanche : Coeur Bouliki Motif de prélèvement : CS
 Date de prélèvement : 19/05/2025 08:30 Préleveur : LTA_DMJ Code SISE-EAUX : 000000342
 Date de réception : 19/05/2025 14:00

*(Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse)***Echantillonnage selon FDT 90-521, couvert par l'accréditation COFRAC****Mesures de terrain**

Paramètre mesuré	Résultats	Critères réglementaires ou spécifications	Méthodes d'analyses
Température de l'eau	23.3 °C	-	Mesure à la sonde
Température de l'Air	26.7 °C	-	Mesure à la sonde
Transparence	0	-	
Nébulosités	PN	-	
Fréquentation	N	-	
Etat du plan d'eau	PA	-	
Rési. goudroneux et mat. flottantes	ABSENCE	[1]	
Huiles minérales	ABSENCE	1	
Subst. tensio-actives /Mousse	ABSENCE	-	
Phenol	ABSENCE	1	Qualitatif
Coloration	NORMAL	-	Qualitatif

Résultats bactériologiques (date de début d'analyse : 19/05/2025 14:20)

Paramètre mesuré	Résultats	Critères réglementaires ou spécifications	Méthodes d'analyses
* Escherichia Coli (NPP)	30 /100ml	1800	NF EN ISO 9308-3
* Entérocoques intestinaux (NPP)	<15 /100 ml	660	NF EN ISO 7899-1

Déclaration de conformité : Respect des valeurs réglementaires ou des spécifications pour les paramètres mesurés**Commentaire :** La déclaration de conformité ne doit pas être considérée comme une conclusion sanitaire globale.

Fin du rapport pour le dossier H_E_25.1263

P. MARCE
Technicien

(e) : estimation des petits nombres.

a: Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 oct.2011

Les critères réglementaires ou spécifications entre crochets [] correspondent à des valeurs recommandées ; Les autres sont des valeurs impératives.
 Pour déclarer la conformité ou non à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat, sauf pour les analyses repérées par le signe #, pour lesquelles le résultat final correspond au résultat brut retranché de l'incertitude de mesure. Les incertitudes des analyses sont communiquées sur demande. La déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole *

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le prélèvement est réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.